



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

scolarisation des enfants en situation de handicap

Question au Gouvernement n° 1171

Texte de la question

SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Descamps, pour le groupe UDI, Agir et indépendants.

Mme Béatrice Descamps. Madame la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, il y a deux semaines, la plupart des écoliers, collégiens et lycéens français ont repris le chemin de l'école. Parmi eux, vous l'avez dit tout à l'heure, près de 341 000 élèves sont en situation de handicap, soit 20 000 de plus qu'en 2017. Cette hausse constante s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de 2005, qui a permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation de ces élèves. Aujourd'hui, 175 000 d'entre eux peuvent bénéficier d'une aide humaine.

Madame la secrétaire d'État, vous avez, avec M. Blanquer, préparé la rentrée en créant des postes supplémentaires d'auxiliaires de vie scolaire – AVS – ou d'accompagnants des élèves en situation du handicap – AESH – et en portant un regard attentif aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, les classes ULIS. Au cours de cette année scolaire, vous expérimenterez aussi des pôles inclusifs localisés dans chaque académie, pour une nouvelle vision allant vers une prise en charge globale dans un projet collectif, ce qui me paraît particulièrement bien pensé.

Toutefois, comme cela a été dit tout à l'heure, nous savons qu'aujourd'hui des difficultés demeurent. Des familles et des enfants attendent toujours l'arrivée de l'accompagnant pourtant notifié. À ce jour, certains élèves n'ont pas encore pu passer la grille de l'école, malgré la cellule « Aide Handicap École » que vous avez mise en place.

La France a fait un choix honorable, celui d'aider les élèves en situation de handicap et de s'adapter à leurs besoins éducatifs. Madame la secrétaire d'État, pourriez-vous rassurer, pour aujourd'hui et pour demain, ces familles et ces jeunes particulièrement inquiets ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI-Agir.*)

M. Jean Lassalle et M. Didier Le Gac . Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Merci, madame la députée, de votre question qui me permet de compléter ma réponse précédente. En effet, cette école inclusive n'est pas l'école de demain : c'est déjà l'école d'aujourd'hui. Il nous faut la transformer. Il nous faut aussi déplacer le centre de gravité de la politique en faveur des enfants en situation de handicap, qui se situe actuellement hors des établissements scolaires, dans le secteur médico-social, où des professionnels connaissent bien les besoins éducatifs particuliers des élèves ; il faut faire venir ces professionnels dans les écoles, les collèges et les lycées.

L'école inclusive est déjà une réalité. J'étais mardi dernier au lycée Les Bourdonnières, à Nantes, où, depuis trente ans, des élèves avec des besoins éducatifs particuliers et médicaux vivent une scolarité totalement ordinaire au milieu des autres. Nous poursuivons ce chemin avec Jean-Michel Blanquer. Nous lançons une concertation en vue de réussir ce processus et d'améliorer qualitativement le parcours scolaire. Aujourd'hui, nous devons absolument accompagner les enseignants sur les adaptations pédagogiques possibles. Nous développerons une plate-forme numérique de ressources permettant que les adaptations se fassent au plus près du terrain. Nous formons la communauté éducative dans son ensemble.

Cette école différente, nous devons aussi la construire avec les collectivités locales car, si nous voulons déplacer des plateaux techniques dans les écoles, nous aurons besoin de plus de place. Il ne doit plus y avoir qu'un seul fronton afin que les fratries composées d'enfants handicapés et d'enfants valides rentrent ensemble dans l'école de la République. Cette école, à laquelle nous travaillons avec Jean-Michel Blanquer, est encore à construire. C'est pourquoi nous avons besoin de tous, notamment des collectivités locales, comme je l'ai dit, mais surtout des associations.

Nous devons également déprécariser financièrement les accompagnants, qui font un boulot remarquable. Nous travaillons à l'harmonisation des « deuxièmes temps employeurs ».

Nous sommes tous mobilisés. Je travaille avec le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur – nous parlons de parcours vers l'enseignement supérieur – pour que cette école inclusive soit une vraie réalité dès demain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1171

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 septembre 2018](#)